Sur les traces **de la mare la ville**

La mare la ville a disparu dans les années 1950. Cependant son nom subsiste, par exemple, avec la résidence "Mare la ville". Les anciens de Saclay en ont gardé un souvenir ému, c'était un témoin des périodes passées.

Plan du Bourg - carte d'état-major - 1820.

L'origine du nom

Il n'a pas été possible de retrouver de façon certaine l'origine du nom de la mare. Une hypothèse fort probable résulte du rapprochement avec le nom de la cour des Vilains toute proche. Ville aurait pour origine "vilain" ou "villa" (origines fréquentes dans la région : Ville Rats, Ville Dombe…).

Rappelons qu'au Moyen Âge, "vilain" n'avait rien à voir avec une quelconque laideur mais désignait un paysan habitant une villa (domaine agricole de type ferme).

Que disent les cartes détaillées ?

Pour comprendre le rôle et la topographie de la mare, il faut se reporter aux cartes détaillées anciennes. Les cartes du village qui apparaissent dès le Moyen Âge, par exemple dans les terriers, ne sont que des croquis, peu précis en termes de géométrie. Ce sont des précurseurs de notre cadastre moderne qui illustrent la répartition et la propriété des parcelles et des bâtiments.

Les premières cartes détaillées auxquelles nous pouvons nous référer sont le plan d'intendance de 1786 et le cadastre napoléonien de 1808 mais la référence la plus précise est la première carte d'état-major de l'Île-de-France établie vers 1820 (voir l'extrait ci-dessus).

Le Bourg ne comptait alors que quelques dizaines de maisons et environ 300 habitants, le Val d'Albian n'existait pas.

Carte postale de mare la ville, début du XXe siècle.

Les illustrations

Des cartes postales du début du XXe siècle donnent une image fidèle de l'état de la mare avant sa disparition mais qu'en était-il dans les siècles précédents ?

La plus ancienne représentation connue est un tableau au fusain (voir ci-dessous), il n'est pas daté mais a probablement été dressé au XVIIIe ou au début du XIXe siècle.

La mare la ville avait une fonction "naturelle" de collecte des eaux pluviales de ruissellement, eaux qui étaient ensuite acheminées vers la rigole domaniale comme le montre clairement la carte d'état-major.

Au fil du temps, la mare et ses abords servirent d'abreuvoir, de lavoir et de source d'alimentation en eau (grâce à des pompes à main) pour les maisons environnantes.

Le comblement de la mare

Dans les années 1950, le conseil municipal considéra que la mare était devenue insalubre et que la commune n'avait plus les moyens d'assurer son entretien. La décision de son comblement fut prise en janvier 1954, les extraits suivants du registre des délibérations du conseil municipal donnent quelques éléments de cette décision :

"… Le travail est commandé pour alimenter le lavoir en eau potable. Le prolongement des égouts sera effectué également. L'entretien des anciennes pompes à main sera continué pour un certain temps de transition, afin de permettre aux usagers d'installer l'eau chez eux, regrettant que certains de ces usagers n'aient pas bénéficié du branchement gratuit.

Janvier 1954

… La Régie nationale des usines Renault avait accepté de nous fournir gratuitement des scories pour le remblaiement de la mare et elle nous accordait également une franchise de 20 km, les 10 km supplémentaires nous étant facturés normalement.

Le maire… vient d'être informé… qu'exceptionnellement les 10 km supplémentaires ne nous seraient pas facturés, ce qui ressort pour 281 voyages à un parcours de 2 810 km.

… rappelle que le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour l'aménagement d'un parc municipal de sport mais que, malheureusement, la subvention de 100 000 F que nous avions demandée à M. le Préfet ne peut nous être accordée. Par ailleurs, nous avons cependant bénéficié d'une subvention de 50 000 F provenant de la Direction des sports de la Seine-et-Oise. M. le Maire est donc autorisé… achat des agrès et des accessoires pour l'installation d'un terrain de volley-ball."

La mare la ville, tableau au fusain du XVIIIe ou XIXe siècle.

Faut-il rouvrir la mare la ville ?

Au moment où le PLU de Saclay est à l'étude, les interrogations sont nombreuses sur le cadre de vie futur des Saclaysiens. Ainsi, plusieurs personnes ont émis le souhait que la mare la ville soit rouverte, pas forcément dans l'intégralité de son étendue. Les motivations les plus fréquentes sont :

- restituer une partie de son aspect ancien à ce quartier du Bourg, basé sur l'ensemble église - tour Saint-Germain - mare la ville ;
- établir la fonction hydraulique de la mare ;
- développer la présence de l'eau dans le paysage ;
- créer un bassin d'agrément accessible à la navigation des modèles réduits.

Le PLU répondra à cette question en la considérant dans son contexte global.